



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue
DG Gouvernance
et
Développement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

**LA BONNE GOUVERNANCE DANS
TOUS SES ETATS ET FORMES**

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMB**A, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMAMINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bèbè KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI** *Micheline*, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanani Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOUNZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesser@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valéry-Aimée TAKI: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+[225](tel:+2250706862722)) [0706862722](tel:+2250706862722)

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTIKouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANER Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOU GBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLAKouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
20. **GONDODi mandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHOBI Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOIZakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉTahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (engras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{de} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE

KOUAME Konan Simon1-15

LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE

ANGORA N'gouan Yah Pauline épouse ASSAMOI16- 25

IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA

ABAKAR Ousmane Abdallah26- 40

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN

AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand41- 54

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE

ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....55-72

LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)

DÉDÉ Jean Charles73-92

PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO

SANKARA Yassia93-114

LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE

Robert Lorimer ZOUKPÉ115-128

INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE Â L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS

BAGAN Dègnon129-151

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF

COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR ACADEMIC INSTITUTIONS	
DOFFOU N'Cho François	152-166
LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE	
BONANÉ Rodrigue Paulin	167-184
L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBSIEN : UNE ACTUALISATION DE LA SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN AFRIQUE	
KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra	185-199
L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE	
Youssef DIARRASSOUBA	200-209
GOVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS : POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS AFRICAINS	
KOFFI Éric Inespéré	210-229
INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO : PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ÉTAT ET CONSTRUCTION DE L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE	
ZERBO Armel Tiessouma Théodore	230-247
LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET POLITIQUE	
Moulo Elysée KOUASSI	248-261
BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S <i>TIES THAT TETHER</i> ADAMA Kangni	262-275
<i>GOVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE</i>	
Koffi Améssou ADABA et Leonie RosaBACK	276-301
L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE	
ALKARAKPEY Méyssouun	302-317

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE	
AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE	
AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE	
ATTATI Afi	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES	
BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994	
Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU	
ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL	
FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES	
LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIÈ À LA FIN DU XVIIIÈ SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 –2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry.....	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko.....	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / AFRICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAH I Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICA I N : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEF I ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MAL DE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE GALA Bi Gooré Marcellin.....	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST Dr KAMATE Ismaël.....	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIOPOLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020 KOUADIO Kouakou Didié.....	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ.....	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS TAKI Affoué Valéry-Aimée.....	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ? TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÊSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE YAO Akpolé Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON Clarisse Maryse MIMBUIH M'ELLA.....	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES

TOUKO Arinte.....1038-1050

GOVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU

Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac 1051-1070

DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE

ASSAHON Ahou Anne-Nadège..... 1071-1088

LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?

DAH Nibaoué Édith..... 1089-1101

STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE

Alain Messoun ESSOI 1102-1123

FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE

KOUASSI N'Goh Thomas 1124-1137

APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Joëlle Fabiola NSA NDO.....1138-1156

« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »

SAMBO Jean Jonasy Fils 1157-1184

DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER

YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....1185-1203

GOVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES

DIALLO Fousseny1204-1231

AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ

*Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand
N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME*1232-249

**LE GENRE À L'ÉPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIÈCLE :
QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?**

ABALO Mieso1250-1264

**LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR
LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?**

BAMAZE N'GANI Essozimina1265-1281

Gouvernance politique

L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE

Auteure : ALKARAKPEY Méyssouun

Institution : Université de Lomé, Togo

Spécialité de l'article : Relations Internationales et Environnement

Résumé

Cet article analyse la participation de l'Afrique à la gouvernance climatique mondiale à travers la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Bien que le continent contribue marginalement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (environ cinq (5) %), il est particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, tels que les sécheresses, les inondations, l'insécurité alimentaire et les migrations forcées. L'étude examine d'abord les engagements africains, en mettant en évidence la ratification généralisée de l'Accord de Paris et la soumission des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), souvent ambitieuses mais dépendantes du soutien international. Elle analyse ensuite les défis majeurs entravant la mise en œuvre effective, notamment la faiblesse des institutions, l'insuffisance des mécanismes de financement et les limites techniques et juridiques. Enfin, l'article souligne les opportunités et perspectives offertes par la coopération régionale, le rôle croissant de la société civile, le développement des énergies renouvelables et la promotion d'une gouvernance inclusive. L'étude conclut que la réussite de l'Accord de Paris en Afrique dépendra de la capacité des États à renforcer leurs institutions, à mobiliser les financements et à intégrer pleinement le climat dans leurs stratégies nationales de développement, afin que le continent ne demeure pas toujours dans cette posture de victime du changement climatique malgré sa contribution marginale aux émissions mondiales.

Mots-clés : Accords de Paris - Adaptation – Afrique - Changement climatique - Gouvernance climatique.

Abstract

This article analyzes Africa's participation in global climate governance through the implementation of the Paris Agreement. Although the continent contributes marginally to global greenhouse gas emissions (around 4%), it is particularly vulnerable to the impacts of climate change, such as droughts, floods, food insecurity, and forced migration. The study first examines African commitments, highlighting the widespread ratification of the Paris Agreement and the submission of Nationally Determined Contributions (NDCs), which are often

ambitious but dependent on international support. It then analyzes the major challenges hindering effective implementation, including weak institutions, inadequate financing mechanisms, and technical and legal constraints. Finally, the article highlights the opportunities and prospects offered by regional cooperation, the growing role of civil society, the development of renewable energy, and the promotion of inclusive governance. The study concludes that the success of the Paris Agreement in Africa will depend on the ability of states to strengthen their institutions, mobilize financing, and fully integrate climate into their national development strategies, so that the continent does not remain a victim of climate change despite its marginal contribution to global emissions.

Keywords: Adaptation - Africa - Climate change - Climate governance - Paris Agreement.

Introduction

L'Afrique, bien que contribuant de manière marginale aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), est le continent le plus vulnérable aux impacts du changement climatique. Sa contribution aux émissions mondiales est estimée à environ cinq pourcent (5 %) (Intergovernmental Panel on Climate Change :IPCC, 2014 : Chap. 22, pp. 1202–1207), alors qu'elle subit les événements les plus dévastateurs du changement climatique. Ces phénomènes catastrophiques sont entre autres, les sécheresses récurrentes, les inondations, l'insécurité alimentaire et les migrations forcées (I. NIANG, 2014, pp. 1199–1265). Cette situation paradoxale met en lumière l'injustice que crée le changement climatique. Les populations les moins responsables des émissions subissent les conséquences les plus sévères (J.T. ROBERTS, 2007, pp. 45–67). C'est dans ce contexte que s'inscrit l'actualité du sujet portant sur « *l'Afrique dans la gouvernance climatique mondiale : les enjeux de la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour l'Afrique* ».

La justification d'un tel sujet tient d'abord à l'actualité des négociations climatiques internationales et à l'importance croissante du continent africain dans ces débats. En effet, si l'Afrique demeure souvent perçue comme un « acteur périphérique », son rôle s'affirme progressivement, tant par la voix de ses États que par ses institutions régionales, comme l'Union africaine (UA) ou la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (African Union, 2015, *African Strategy on Climate Change*). De plus, la vulnérabilité des

sociétés africaines fait du continent une zone-test de la capacité de la gouvernance mondiale à répondre aux défis du changement climatique.

En effet, l'Accord de Paris, adopté lors de la COP21 en décembre 2015, a marqué un tournant majeur dans la gouvernance climatique mondiale. Il inscrit tous les États dans une logique d'engagement universel visant à limiter la hausse de la température mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, avec un objectif ambitieux de 1,5 °C (Accord de Paris, 2015, Articles 2 et 4). Pour l'Afrique, cet accord représente à la fois une opportunité stratégique et un défi considérable. L'opportunité réside dans la reconnaissance de l'importance de l'adaptation, du financement climatique et de la coopération internationale (UNECA, 2016, p. 18). Le défi, quant à lui, est lié aux limites structurelles des États africains, notamment en termes de gouvernance, de capacités institutionnelles et d'accès aux financements (World Bank, 2019 p. 7).

L'Afrique s'est largement engagée à travers ses États membres et ses institutions régionales. Tous les pays africains ont signé l'Accord de Paris et la majorité l'ont ratifié. La quasi-totalité a soumis des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), souvent ambitieuses mais conditionnées au soutien international (UNFCCC, 2020). Parallèlement, l'Union Africaine (UA) a adopté des stratégies régionales visant à renforcer la résilience du continent, notamment la Stratégie africaine sur le climat et l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (African Union, 2015, *African Strategy on Climate Change*). Ces initiatives témoignent de la volonté de l'Afrique de s'inscrire dans la dynamique mondiale tout en adaptant les engagements à ses spécificités économiques et sociales.

Cependant, la mise en œuvre de ces engagements rencontre de nombreux obstacles. Les institutions nationales présentent souvent des faiblesses structurelles, avec des mécanismes de suivi et de transparence insuffisants (C. Okereke, 2010, pp. 101–130). La dépendance aux financements externes est également problématique, car le Fonds vert pour le climat, destiné à mobiliser 100 milliards de dollars par an, reste largement sous-capacitaire et inégalement distribué (Green Climate Fund, 2022, p. 12). Par ailleurs, les États africains sont confrontés à des limitations techniques et juridiques qui freinent leur accès effectif aux ressources financières internationales (World Resources Institute, 2018, pp. 25–34).

La **problématique** centrale de cet article est donc formulée ainsi : *Dans quelle mesure l'Accord de Paris permet-il à l'Afrique de renforcer son rôle dans la gouvernance climatique mondiale, malgré ses faiblesses structurelles et sa dépendance aux financements externes ?* Cette interrogation appelle à examiner la tension entre, d'un côté, les engagements formels pris par les États africains et, de l'autre, les obstacles pratiques à leur mise en œuvre et les opportunités ainsi que les perspectives qui s'y attachent.

Pour répondre à cette problématique, trois **hypothèses** ont guidé l'analyse :

1. L'Accord de Paris offre à l'Afrique une plateforme de visibilité et de légitimité dans les négociations internationales, contribuant ainsi à renforcer son rôle dans la gouvernance climatique mondiale.
2. Cependant, la réalisation effective de ces engagements reste conditionnée par la capacité des États africains à surmonter leurs fragilités institutionnelles et à bénéficier d'un accès équitable aux financements climatiques.
3. Malgré ces contraintes, l'Afrique dispose d'atouts significatifs. La coopération régionale à travers l'UA, la CEDEAO ou la SADC, le rôle croissant de la société civile et le potentiel de développement des énergies renouvelables offrent des perspectives encourageantes (International Renewable Energy Agency (IRENA), 2020, pp. 5–22.). L'adoption de mécanismes de gouvernance plus inclusifs, associant États, institutions régionales, secteur privé et populations locales, pourrait renforcer l'efficacité de la transition écologique et assurer une meilleure résilience face au changement climatique (African Development Bank, 2019, pp. 3–10).

L'**objectif scientifique** de cet article est triple. Il s'agit, dans un premier temps, d'évaluer les engagements africains dans le cadre de l'Accord de Paris, notamment à travers les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les stratégies régionales. Dans un deuxième temps, ils s'agit d'analyser les principaux défis auxquels ces engagements se heurtent, en particulier en matière de gouvernance et de financement et dans un dernier temps, évaluer les opportunités et perspective d'une mise en œuvre efficace et efficiente.

Sur le plan **méthodologique**, l'approche adoptée est interdisciplinaire. Elle mobilise les outils de la science politique, du droit international et de l'économie politique, et repose sur

une analyse qualitative des textes juridiques (Accord de Paris, CDN africaines, stratégies régionales), des rapports institutionnels (UA, CEA, Banque mondiale, Fonds vert pour le climat) ainsi que des contributions scientifiques récentes. Ce choix méthodologique se justifie par la complexité du phénomène étudié, qui mêle enjeux diplomatiques, économiques, environnementaux et sociaux.

Enfin, l'article s'articule autour de trois axes principaux :

1. **Les engagements africains dans l'Accord de Paris**, qui mettent en évidence la volonté politique et diplomatique du continent de participer activement à la gouvernance climatique mondiale.
2. **Les défis de gouvernance et de financement** qui conditionnent la capacité réelle de l'Afrique à respecter ces engagements.
3. **les opportunités et perspectives** à traduire ces engagements en résultats tangibles pour ses populations et son développement durable.

1. Les engagements africains dans l'Accord de Paris

L'Afrique a pleinement participé à la dynamique internationale instaurée par l'Accord de Paris, démontrant une volonté de s'inscrire dans le régime climatique mondial malgré ses contraintes économiques et institutionnelles. Tous les États africains ont signé l'Accord de Paris et la quasi-totalité l'ont ratifié, confirmant leur engagement à contribuer à l'effort global de limitation du réchauffement climatique (UNFCCC, 2015, Paris Agreement). Cet engagement formel s'accompagne de la soumission de Contributions Déterminées au niveau National (CDN ou NDC en anglais), des documents stratégiques dans lesquels les États détaillent les mesures d'atténuation et d'adaptation qu'ils s'engagent à mettre en œuvre (UNFCCC, 2020, Nationally Determined Contributions (NDCs) Africa).

1.1. La ratification et les CDN : un engagement formel mais conditionnel

La majorité des pays africains ont élaboré des CDN ambitieuses, visant à réduire les émissions de GES et à renforcer la résilience de leurs économies face aux impacts climatiques (World Bank, 2019, pp. 7–15). Cependant, ces engagements sont largement conditionnés à la disponibilité de financements internationaux, soulignant la dépendance

structurelle du continent aux ressources externes (C. Okereke, 2010, pp. 101–130). Par exemple, le Kenya a proposé une réduction de ses émissions de 30 % d’ici 2030, mais cette ambition est subordonnée à l’accès à des financements et à des transferts technologiques (Kenya Ministry of Environment and Forestry, 2016, p. 10). De manière similaire, le Togo, le Benin, le Ghana, le Nigéria et l’Éthiopie ont formulé des CDN ambitieuses, toutes assorties de demandes de soutien financier, technique et institutionnel (Ghana Ministry of Environment, Science, 2016, p. 8).

Cette conditionnalité illustre le paradoxe africain : le continent adopte des stratégies volontaristes pour contribuer à l’effort global de réduction des émissions, mais sa capacité d’action réelle dépend fortement du soutien de la communauté internationale. Selon l’IPCC, cette dépendance constitue l’un des principaux obstacles à l’atteinte des objectifs climatiques pour les pays en développement (IPCC, 2014, pp. 1202–1207).

1.2. Les initiatives régionales et rôle de l’Union Africaine

Au-delà des engagements nationaux, l’Afrique a également développé une approche régionale de la lutte contre le changement climatique. L’Union Africaine (UA) a adopté la Stratégie africaine sur le climat, qui vise à coordonner les actions des États membres, promouvoir l’adaptation et renforcer la résilience face aux impacts climatiques (African Union, 2015). Cette stratégie s’inscrit dans une logique de solidarité régionale, reconnaissant que les effets du changement climatique transcendent les frontières nationales et nécessitent une réponse concertée (UNECA, 2016, p. 18.).

Par ailleurs, l’Initiative africaine pour les énergies renouvelables illustre la volonté du continent de s’engager dans la transition énergétique, en valorisant les ressources solaires, éoliennes et hydroélectriques (African Union, 2015). Ces initiatives régionales permettent non seulement de mutualiser les ressources, mais aussi d’augmenter le poids politique de l’Afrique dans les négociations internationales, en consolidant une position commune sur les questions de financement, d’adaptation et de transfert technologique (IRENA, 2020, pp. 5–22).

1.3. Les limites et défis des engagements africains

Malgré ces efforts, la mise en œuvre des engagements africains reste confrontée à de nombreux défis. Les institutions nationales présentent souvent des faiblesses structurelles, limitant la capacité de suivi et de contrôle des actions climatiques (C.Okereke *et al.*, 2007, pp. 89–110). De plus, l'accès effectif aux financements internationaux demeure problématique. Le Fonds vert pour le climat, qui constitue la principale source de financement pour les CDN, reste insuffisamment doté et difficilement accessible pour certains États africains (Green Climate Fund, 2022, p. 12).

En outre, les CDN sont parfois élaborées sans réelle intégration dans les plans nationaux de développement, ce qui compromet la cohérence et l'efficacité des actions (World Resources Institute, 2018, pp. 25–34). Enfin, la capacité technique et institutionnelle des États africains à mettre en œuvre des projets ambitieux reste limitée, ce qui souligne la nécessité d'un renforcement des compétences et d'une meilleure coordination régionale (African Development Bank, 2019, pp. 3–10).

En définitive, les engagements africains dans le cadre de l'Accord de Paris reflètent une volonté manifeste de participation au régime climatique international, mais également une vulnérabilité structurelle. Les CDN et les initiatives régionales montrent que le continent cherche à concilier ambition climatique et contraintes économiques et institutionnelles.

Cependant, force est de constater que, Si l'on ne peut nier que les États africains et les organisations régionales ont témoigné d'un réel volontarisme dans la ratification et la mise en œuvre de l'Accord de Paris, il convient néanmoins de rappeler que la portée de ces engagements demeure largement tributaire des contextes nationaux et régionaux. En effet, la signature de l'Accord et la soumission des Contributions déterminées au niveau national (CDN) traduisent davantage une volonté politique de l'Etat qu'une capacité réelle d'action. Les ambitions affichées se heurtent à des réalités structurelles qui compromettent leur effectivité. Ainsi, derrière la dynamique universelle instaurée par l'Accord de Paris, se profilent de profondes contraintes de gouvernance et de financement qui limitent la mise en œuvre effective des engagements pris par les États africains. C'est à l'analyse de ces défis majeurs que s'attache la seconde partie de notre réflexion.

2. Les défis de gouvernance et de financement

La mise en œuvre des engagements africains dans le cadre de l'Accord de Paris se heurte à des obstacles structurels et financiers majeurs, qui limitent l'efficacité des politiques climatiques sur le continent. Ces défis, que nous analyserons tour à tour, sont d'ordre institutionnel, juridique, technique et économique, et leur combinaison explique le décalage entre les ambitions déclaratives et les résultats concrets.

2.1. Les faiblesses institutionnelles et cadre juridique insuffisant

La gouvernance climatique en Afrique souffre souvent de structures institutionnelles fragiles et peu coordonnées (C. Okereke *et al.*, 2007, pp. 89–110). Les responsabilités sont dispersées entre ministères de l'environnement, agences nationales de planification, et institutions régionales, ce qui entraîne des chevauchements et des inefficacités (World Bank, 2019, pp. 15–20). De plus, la transparence et la reddition de comptes sont limitées, ce qui complique le suivi des investissements et des actions climatiques (UNECA, 2016, pp. 18–22).

L'absence de mécanismes contraignants au niveau national aggrave ces lacunes. Alors que l'Accord de Paris repose sur le principe de volontarisme étatique, les États africains peinent à transformer les engagements formels en obligations effectives (J.T. Roberts *et al.*, 2007 pp. 45–67). Par conséquent, même des CDN ambitieuses peuvent rester des déclarations de principe si elles ne sont pas intégrées dans des lois, règlements et plans opérationnels nationaux (C. Okereke, 2010, pp. 101–130).

2.2. La dépendance aux financements extérieurs

Le financement constitue un enjeu central de la mise en œuvre des CDN africaines. Le continent dépend fortement de l'aide internationale pour réaliser ses objectifs climatiques (World Resources Institute, 2018, pp. 25–34). Le Fonds vert pour le climat (GCF), censé mobiliser 100 milliards de dollars par an pour les pays en développement, reste sous-alimenté et confronté à des problèmes de répartition inégalitaire (Green Climate Fund, 2022, p. 12). Par ailleurs, l'accès aux financements internationaux est limité par des critères complexes et des procédures administratives lourdes, qui dépassent souvent les capacités techniques des administrations africaines (African Development Bank, 2019, pp. 3–10).

Cette dépendance expose les États africains à une incertitude financière chronique, où la réalisation de projets de mitigation et d'adaptation est conditionnée par des flux externes

imprévisibles (UNECA, 2018, pp. 12–18). La situation est particulièrement critique pour les pays les plus vulnérables, comme le Niger, le Tchad ou le Malawi, où les besoins en financement dépassent largement les ressources mobilisables (IPCC, 2014, pp. 1202–1207).

2.3. La limitations techniques et compétences institutionnelles

Au-delà des ressources financières, les États africains sont confrontés à des lacunes en matière de compétences techniques et institutionnelles (IRENA, 2020, pp. 5–22). La planification, l'évaluation des risques climatiques, la mise en œuvre des projets et le suivi des résultats exigent des capacités spécialisées que beaucoup de pays peinent à développer (World Bank, 2019, pp. 21–28). Ces limites ralentissent l'exécution des programmes de transition énergétique, d'adaptation agricole ou de résilience urbaine (African Development Bank, 2019, pp. 11–15).

Par ailleurs, l'insuffisance de données climatiques fiables et de systèmes d'information adaptés limite la capacité des gouvernements à concevoir des politiques efficaces et à mobiliser des financements basés sur des preuves (UNEP, 2017, pp. 7–14). Cette situation accentue le risque d'inefficacité des interventions, même lorsque des financements sont disponibles.

2.4. Les Effets sur la cohérence des politiques nationales

Les défis institutionnels et financiers concourent à un décalage entre engagements internationaux et politiques nationales. Souvent, les CDN sont élaborées sans réelle intégration dans les stratégies de développement national, ce qui fragilise leur mise en œuvre (C. Okereke, 2010, pp. 112–115). Cette incohérence est aggravée par la multiplicité des initiatives régionales et internationales, qui, sans coordination efficace, peuvent générer des chevauchements et des gaspillages de ressources (J.T. Roberts, 2007, pp. 68–72). La conséquence directe est une faible traduction des engagements en actions concrètes, ce qui limite l'impact réel des politiques climatiques sur la réduction des vulnérabilités et l'amélioration de la résilience des populations (F. Gemenne, 2011, pp. 12–21).

En somme, on s'aperçoit que les défis de gouvernance et de financement constituent un obstacle majeur à l'efficacité de l'Accord de Paris en Afrique. Les faiblesses institutionnelles, le cadre juridique insuffisant, la dépendance aux financements externes et

les limitations techniques freinent la réalisation des engagements africains. Surmonter ces obstacles exige une action concertée dont le renforcement des institutions nationales, l'amélioration de la transparence, l'intégration du climat dans les stratégies de développement et la création de mécanismes financiers adaptés aux réalités africaines (UNECA, 2018, pp. 15–20).

Par ailleurs, en dépit des contraintes institutionnelles, financières et techniques qui entravent la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris en Afrique, le continent n'est pas dépourvu de leviers d'action. En effet, si les défis sont réels et persistants, ils coexistent avec des dynamiques positives susceptibles de transformer ces contraintes en opportunités. L'essor des énergies renouvelables, la montée en puissance de la coopération régionale et internationale, ainsi que l'implication croissante de la société civile africaine ouvrent des perspectives encourageantes pour une transition écologique adaptée aux réalités du continent. C'est donc à l'analyse de ces opportunités et perspectives qu'il convient à présent de s'intéresser, afin de mesurer les marges de manœuvre dont dispose l'Afrique dans la gouvernance climatique mondiale.

3. Les opportunités et perspectives

Malgré les défis de gouvernance et de financement, l'Afrique dispose de plusieurs atouts et opportunités pour transformer l'Accord de Paris en un leviers concrets de développement durable. Ces opportunités se situent à différents niveaux : régional, national, sectoriel et sociétal.

3.1. La coopération régionale comme levier stratégique

La coopération régionale constitue un facteur clé de renforcement de la résilience climatique en Afrique (UNECA, 2016, pp. 20–25). Les organisations régionales telles que l'Union Africaine (UA), la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Southern African Development Community (SADC) jouent un rôle central dans la coordination des politiques climatiques, le partage de bonnes pratiques et la mobilisation des financements (African Union, 2015). Par exemple, la Stratégie africaine sur le climat promeut l'intégration des politiques climatiques dans les plans de développement régionaux,

tout en favorisant la mise en commun des ressources techniques et financières (UNECA, 2018, pp. 12–18).

Cette approche régionale permet de mutualiser les efforts et de renforcer la voix de l’Afrique dans les négociations internationales, ce qui est particulièrement important pour les questions de financement, de transfert technologique et de protection des populations vulnérables (C. Okereke, 2010, pp. 101–105). Les projets transfrontaliers d’énergie renouvelable ou de gestion des ressources en eau, comme le Programme d’Interconnexion Électrique Ouest-Africain, illustrent concrètement l’efficacité de la coopération régionale (ECOWAS, 2019, p. 9).

3.2. Le rôle croissant de la société civile et du secteur privé

La société civile africaine joue un rôle de plus en plus important dans la gouvernance climatique (J.T. Roberts, *et al.*, pp. 45–57). Les organisations non gouvernementales (ONG), les réseaux communautaires et les mouvements citoyens participent à la sensibilisation, au suivi des politiques et à l’implémentation de projets locaux d’adaptation (IRENA, 2020, pp. 5–22). Ce rôle complémentaire contribue à renforcer la transparence, la reddition de comptes et l’appropriation locale des initiatives climatiques.

Parallèlement, le secteur privé est un acteur clé pour la transition énergétique. Le développement d’énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne, offre des opportunités économiques tout en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles (African Development Bank, 2019, pp. 10–18). Des entreprises locales et internationales investissent dans des projets d’énergie solaire pour alimenter les zones rurales et urbaines, créant ainsi un cercle vertueux entre développement économique et adaptation climatique (World Bank, 2019, pp. 21–28).

3.3. Le potentiel des énergies renouvelables

L’Afrique possède un potentiel immense en matière d’énergies renouvelables, estimé à plus de 10 000 GW pour le solaire et l’éolien combinés (IRENA, 2019, pp. 3–10). L’Initiative africaine pour les énergies renouvelables vise à exploiter ce potentiel pour fournir une énergie propre, créer des emplois et réduire les émissions de GES (African Union, 2015).

L'intégration de ces énergies dans les politiques nationales peut également contribuer à diversifier les sources de financement climatique, en attirant des investissements privés et internationaux (UNEP, 2017, pp. 7–14).

Le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans une logique de transition juste, qui vise à concilier la croissance économique, la sécurité énergétique et la protection de l'environnement (GIZ, 2018, pp. 12–20). Cette perspective ouvre la voie à une coopération renforcée avec des partenaires internationaux et à l'accès à des mécanismes financiers dédiés, comme les fonds pour l'énergie propre ou les obligations vertes (World Bank, 2020, pp. 8–15).

3.4. Vers une gouvernance inclusive et efficace

La mise en place de mécanismes de gouvernance plus inclusifs constitue une autre opportunité majeure. L'implication simultanée des États, des institutions régionales, du secteur privé et des populations locales permet d'améliorer la cohérence des politiques, la participation et l'appropriation des mesures climatiques (African Development Bank, 2019, pp. 7-10).

Des expériences pilotes, telles que les plans locaux d'adaptation au Niger et au Kenya, montrent que l'inclusion des communautés locales dans la planification et l'exécution des projets climatiques favorise leur efficacité (UNFCCC, 2018, pp. 5–12.). Ces approches participatives renforcent également la résilience des populations et leur capacité à faire face aux impacts du changement climatique.

En bref, l'Afrique dispose de multiples leviers pour transformer les défis en opportunités. La coopération régionale, le rôle de la société civile, le développement des énergies renouvelables et la promotion d'une gouvernance inclusive constituent autant d'axes permettant de concrétiser les engagements de l'Accord de Paris. Le succès de cette transition dépendra toutefois de la capacité des États à combiner ces atouts avec un renforcement institutionnel, une mobilisation efficace des financements et une intégration des politiques climatiques dans les stratégies de développement national (F. Gemenne, 2011, pp. 12–21).

Conclusion

L'Accord de Paris a inauguré une nouvelle ère pour la gouvernance climatique mondiale, plaçant tous les États dans une logique d'engagement universel pour contenir la hausse des températures bien en dessous de 2 °C, avec un objectif ambitieux de 1,5 °C (UNFCCC, 2015, Paris Agreement, Article 2). Pour l'Afrique, ce cadre international représente à la fois une opportunité stratégique et un défi considérable. Le continent, bien que responsable de moins de 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (IPCC, pp. 1202–1207), subit de manière disproportionnée les impacts du changement climatique (I. Niang, *et al.*, 2014, pp. 1199-1265).

L'examen des engagements africains révèle une participation active, illustrée par la ratification de l'Accord de Paris et la soumission des Contributions Déterminées au niveau National (UNFCCC, 2020). Ces engagements témoignent d'une volonté manifeste de contribuer à l'effort mondial d'atténuation et d'adaptation. Cependant, ils demeurent largement conditionnés à la disponibilité de financements internationaux et à des transferts technologiques, soulignant la dépendance structurelle du continent (C. Okereke, 2010, pp. 101–130). Les initiatives régionales, telles que la Stratégie africaine sur le climat et l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, montrent la pertinence d'une approche coordonnée et solidaire (African Union, 2015).

Toutefois, la mise en œuvre effective de ces engagements se heurte à des défis institutionnels, financiers et techniques majeurs. Les structures étatiques sont souvent fragiles, les mécanismes de suivi et de transparence insuffisants, et les capacités techniques limitées (World Bank, 2019, pp. 15–28). Le Fonds vert pour le climat, malgré son rôle central, reste insuffisamment alimenté et difficile d'accès pour certains pays africains (Green Climate Fund, 2022, p. 13). Ces contraintes expliquent le décalage entre les ambitions déclaratives et la réalité des actions sur le terrain, compromettant la traduction des engagements en impacts tangibles sur la résilience et le bien-être des populations (F. Gemenne, pp. 12-15).

Malgré ces obstacles, l'Afrique dispose de multiples leviers d'opportunité. La coopération régionale, le rôle croissant de la société civile, le développement des énergies renouvelables

et la promotion d'une gouvernance inclusive offrent des perspectives encourageantes (UNECA, 2016, pp. 20–25). La mutualisation des ressources, le partage des compétences techniques et l'intégration des communautés locales dans la planification des projets climatiques permettent de renforcer la résilience et l'efficacité des interventions (UNFCCC, 2018, pp. 5–12). Par ailleurs, l'exploitation du potentiel énergétique renouvelable, évalué à plusieurs milliers de gigawatts, peut devenir un moteur de croissance économique durable et un vecteur d'atténuation des émissions (IRENA, 2019, pp. 3–10).

En définitive, la réussite de la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Afrique dépendra de la capacité des États à renforcer leurs institutions, à mobiliser les financements nécessaires et à intégrer pleinement le climat dans leurs stratégies de développement (African Development Bank, 2019, pp. 3–10). Il est impératif de transformer les engagements formels en actions concrètes et durables, en associant États, institutions régionales, secteur privé et populations locales. Sans ces mesures, le continent risque de demeurer un des principaux victimes du changement climatique, malgré sa contribution marginale aux émissions mondiales de GES (J.T. Roberts, 2007, pp. 45–67).

Ainsi, l'Accord de Paris constitue pour l'Afrique un pari écologique et financier : un pari sur sa capacité à surmonter les défis structurels et à saisir les opportunités offertes par la transition énergétique et la coopération internationale. L'avenir climatique du continent dépendra de la synergie entre engagements politiques, gouvernance régionale, innovation technologique et mobilisation de tous les acteurs de la société (GIZ, 2018, pp. 12–20).

Bibliographie

Ouvrages et rapports

AFRICAN DEVELOPMENT BANK, 2019, *Strengthening Climate Governance in Africa*, Abidjan, African Development Bank 52 p.

AFRICAN DEVELOPMENT BANK, 2019, *Renewable Energy Financing in Africa*, Abidjan, African Development Bank 172 p.

AFRICAN UNION COMMISSION, 2022, *African Union Climate Change and Resilient Development Strategy and Action Plan (2022–2032)*, Addis Ababa, United Nations Economic Commission for Africa / African Union Commission, 128 p. [en ligne] (consulté le 08/09/2025) <https://policycommons.net/artifacts/3682134/strategie-et-plan-daction-2022-2032/4488053>

AFRICAN UNION COMMISSION, 2014, *African Strategy on Climate Change*, Nairobi, UNEP/African Union, [en ligne] (consulté le 08/09/2025) <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/20579>

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME & AFRICAN MINISTERIAL CONFERENCE ON THE ENVIRONMENT, 2015, *African Strategy on Climate Change* (Décision 15/5), Nairobi, UNEP, [en ligne] (consulté le 08/09/2025) <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/20550>

KENYA MINISTRY OF ENVIRONMENT AND FORESTRY, 2016, *Kenya Nationally Determined Contribution*, Nairobi, Gouvernement du Kenya 58 p.

GREEN CLIMATE FUND, 2022, *Funding Status Report*, Songdo, Green Climate Fund, 192 p.

UNITED NATIONS FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE, 2015, *Paris Agreement*, Bonn, UNFCCC 60 p.

UNITED NATIONS FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE, 2018, *Local Adaptation Plans in Africa: Case Studies*, Bonn, UNFCCC 80 p.

UNITED NATIONS FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE, 2020, *Nationally Determined Contributions (NDCs) Africa*, Bonn, UNFCCC.

UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA, 2016, *Africa's Climate Change Profile*, Addis Ababa, UNECA 15 p.

UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA, 2018, *Financing Africa's Climate Action*, Addis Ababa, UNECA, 29 p.

WORLD BANK, 2019, *Climate Change Knowledge Portal: Africa*, Washington, DC, World Bank.

WORLD BANK, 2020, *Green Bonds and Climate Finance in Africa*, Washington, DC, World Bank 126 p.

WORLD RESOURCES INSTITUTE, 2018, *Climate Finance in Africa: Challenges and Opportunities*, Washington, DC, WRI, 102 p.

Articles et chapitres scientifiques

GEMENNE François, 2011, « Why the Paris Agreement Matters for Africa », *Global Environmental Politics*, vol. 11, n° 4, 13 p.

INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE (IPCC), 2014, *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 6 p.

NIANG Isabelle, RUPPEL Oliver Christian, ABDRABO Mohamed Ali, ESSEL Aminata, LENNARD Christopher, PADGHAM Julie et URQUHART Penny, 2014, « Africa », in BARROS Vicente, FIELD Christopher, DOKKEN David et al. (dir.), *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 66 p.

OKEREKE Chukwumerije, 2010, *Climate Justice and the International Regime*, Chichester, Wiley-Blackwell..

OKEREKE Chukwumerije et BULKELEY Harriet, 2007, *Climate Governance and Developing Countries*, Cheltenham, Edward Elgar, 14 p.

ROBERTS J. Timmons et PARKS Bradley C., 2007, *A Climate of Injustice: Global Inequality, North–South Politics, and Climate Policy*, Cambridge (MA), MIT Press., 384p.

INTERNATIONAL RENEWABLE ENERGY AGENCY (IRENA), 2019, *Africa Renewable Energy Potential*, Abu Dhabi, IRENA 60 p.

INTERNATIONAL RENEWABLE ENERGY AGENCY (IRENA), 2020, *Renewable Energy in Africa: Status and Outlook*, Abu Dhabi, IRENA.